



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA BASSE LIMAGNE

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 063-256300187-20220915-B2022_09_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du
15/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre, le Bureau Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Délibération
n° B 2022-09-25

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Travaux CEBAZAT : validation projet + lancement consultation du marché subséquent CAMSBL 1 (AC SBL-CAM) + signature du marché**

Date de convocation :
05/09/2022

Monsieur le Président rappelle aux délégués que, dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux devant être réalisés sur la commune de CEBAZAT, rue de Gerzat, des travaux d'alimentation en eau potable sont prévus. Le montant du projet s'élève à 392 000 € HT.

Nombre de membres
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 10

Nombre de suffrages
exprimés : 10

- **CEBAZAT – rue de GERZAT : 140m Fonte 60mm + 330m Fonte 100mm +340m Fonte 250mm + 69 branchements**

Le bureau doit délibérer afin de désigner la CAM comme coordonnateur du Marché Subséquent, d'autoriser le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-CAM et d'autoriser le président à signer le marché subséquent selon l'avis de la CAO.

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Guillaume
DAUPHANT

DELIBERATION

Le Bureau Syndical, les explications du Président entendues :

- Valide le projet désigné ci-dessus,
- Désigne la CAM comme coordonnateur du marché subséquent CAMSBL 1,
- Autorise le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-CAM,
- Autorise le président à signer le marché subséquent selon l'avis de la CAO.

FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
René LEMERLE

